

[Accueil](#) > [Dossiers](#)

## Transports : taxis et voitures de transport avec chauffeur

(Les informations concernant les réunions à venir ont un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées)

### Travaux préparatoires

[Assemblée nationale 1<sup>ère</sup> lecture](#) - [Sénat 1<sup>ère</sup> lecture](#)

### Assemblée nationale - 1<sup>ère</sup> lecture

Proposition de loi de MM. Bruno LE ROUX et Thomas THÉVENOUD et plusieurs de leurs collègues relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur, n° 2046, déposée le 18 juin 2014 (mis en ligne le 19 juin 2014 à 15 heures) et renvoyée à [la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire](#)

**Le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur cette proposition de loi le 23 juin 2014.**

#### Amendements

- [Amendements déposés sur le texte n° 2063](#)
- [Recherche multicritère](#)

#### Travaux des commissions

- [commission du développement durable](#)

La Commission saisie au fond a nommé M. [Thomas Thévenoud](#) rapporteur le 25 juin 2014

#### Amendements déposés en commission sur le texte n° 2046

Examen du texte au cours de la réunion du [25 juin 2014 à 9 heures 30](#)

Examen du texte au cours de la réunion du [10 juillet 2014 à 9 heures 15](#)

[Rapport](#) n° 2063 déposé le 26 juin 2014 (mis en ligne le 4 juillet 2014 à 11 heures 30) :

[Annexe 0](#) - texte de la commission (mis en ligne le 30 juin 2014 à 16 heures 50)

#### Discussion en séance publique

[1<sup>ère</sup> séance du jeudi 10 juillet 2014](#)

[2<sup>e</sup> séance du jeudi 10 juillet 2014](#)

Proposition de loi relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur, adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée nationale le 10 juillet 2014, [TA n° 378](#)

### Sénat - 1<sup>ère</sup> lecture

([Dossier en ligne sur le site du Sénat](#))

Proposition de loi, adoptée, par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur, n° 720, déposée le 10 juillet 2014 et renvoyé à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

**Discussion en séance publique** au cours de la séance du mercredi 23 juillet 2014

---

#### En savoir plus

[Principales dispositions du texte](#)  
[Principaux amendements des commissions](#)

*Principales dispositions du texte*

Principales dispositions de la proposition de loi :

**Article 1er**

Instauration d'un registre de disponibilité des taxis, destiné à adapter la maraude aux nouvelles technologies.

**Article 2**

Possibilité, pour l'autorité administrative compétente pour délivrer les autorisations de stationnement (communément appelées « licences de taxi »), de fixer des signes distinctifs communs pour les taxis.

**Article 4**

À compter de la publication de la loi, délivrance des autorisations de stationnement, incessibles, pour une durée de trois ans renouvelable, aux candidats inscrits sur une liste d'attente, titulaires d'une carte professionnelle et pouvant justifier de l'exercice de l'activité de conducteur de taxi pendant une période minimum de deux ans.

**Article 7**

Dispositions relatives aux exploitants de voitures de transport avec chauffeur et aux intermédiaires mettant en relation des exploitants et des clients. Tarification au forfait ou en fonction de la durée de la prestation.

**Article 8**

Dispositions communes à l'ensemble des prestations de transport routier léger de personnes. Monopole des taxis sur le marché de la maraude.

**Article 9**

Sanctions en cas de non-respect des règles relatives aux VTC.

*Principaux amendements des commissions*

TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoption de la proposition de loi en première lecture le 25 juin 2014

Rapport n° 2063 de M. Thomas Thévenoud (SRC, Saône-et-Loire)

– Principaux amendements adoptés par la commission :

**Article 4**

Durée de validité de la licence de 5 ans au lieu de 3 ans (amendement de M. Lionel Tardy, UMP, Haute-Savoie).

La discussion de la proposition de loi porte, en séance publique, sur le texte élaboré par la commission du développement durable (n° 2063-A0).

Voir le compte rendu n° 73 de la commission.